



## PROCÈS-VERBAL N°08

---

<b>Réunion du :</b>	12 avril 2025
<b>Présidence :</b>	Christophe CHAGNEAU
<b>Présents :</b>	Gérard JEANNETEAU – Olivier SAUVAGET
<b>Assistant :</b>	Loanne DABURON – Julien LEROY
<b>Excusés :</b>	Pascal SOURDIN – Jean-Luc MORINIERE

---

### 1. Contrôle du vote électronique

- Rapprochement de la feuille d'émargement et des boîtiers (Clubs, Délégués Districts).

Avant le début de l'Assemblée Générale et avant la remise des boîtiers aux membres de ladite Assemblée, la Commission contrôle la conformité du nombre de voix affectés aux boîtiers et ce, par sondage. Test effectué sur :

1. 450618289
2. 502154
3. 502177
4. 506931
5. 502188
6. 430698248
7. 430645887
8. 553698
9. 590211
10. 502323
11. 501948
12. 500106
13. 512518

La Commission constate la régularité des paramétrages et ne formule pas d'observation.

## 2. Contrôle du quorum AG Ordinaire

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 200 clubs + 31 Délégués de district, soit 231 membres portant 1 929 voix.

La Commission rappelle que l'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise que « *La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze (15) jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.* »

**Pour valablement délibérer, doivent être présents a minima 77 membres représentant 643 voix.**

La Commission constate :

- Nombre de membres présents/représentés : 166 soit 71.86 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
  - Oui
- Nombre de voix présentes/représentées : 1508 soit 78.18 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
  - Oui

## 3. Contrôle du quorum AG Extraordinaire

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 200 clubs + 31 Délégués de district, soit 231 membres portant 1 929 voix.

La Commission rappelle que l'article 19 des Statuts de la Ligue précise que « *L'Assemblée Générale ne peut délibérer que si la moitié plus un au moins de ses membres, représentant au moins la moitié plus une des voix, est présente.* »

**Pour valablement délibérer, doivent être présents a minima 116 membres représentant 965 voix.**

La Commission constate :

- Nombre de membres présents/représentés : 166 soit 71.86 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
  - Oui
- Nombre de voix présentes/représentées : 1508 soit 78.18 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
  - Oui

#### 4. Contrôle des opérations de vote : AG Ordinaire (1/3)

**Rappel des Statuts :** Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

##### Vote n°1 « Test »

Nombre de « 1 » : 292 – 20.04 %

Nombre de « 2 » : 787 – 54.02%

Nombre de « 3 » : 75 – 5.15%

Nombre de « Ne sait pas » : 303 – 20.80%

➤ « 2 » majoritaire : 54.02%

158 votants

##### Vote n°2 « Validation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19.10.2024 »

Nombre de « Oui » : 1428

Nombre de « Non » : 6

Nombre de « Blanc » : 74

➤ « oui » majoritaire : 99.58 %

**Conclusion : Validé**

166 votants

## 5. Contrôle des opérations électorales : AG Ordinaire (2/3)

La Commission rappelle que l'article 6 des Statuts de la FFF précise que « *cette élection s'effectue, dans toutes les Ligues régionales, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.* Les suppléants sont désignés dans les mêmes conditions. »

Conformément à l'article 4 des Statuts de la FFF, « *en cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.* »

### **Vote n°3 « Au titre du Président du District du Maine-et-Loire / Suppléant – Xavier MERLET »**

Nombre de « Pour » : 1454 – 98.71%

Nombre de « Contre » : 12 – 0.81%

Nombre de « Blanc » : 7

➤ « Elu » à : 98.71 %

163 votants

## 6. Contrôle des opérations de vote : AG Extraordinaire (1/1)

**Rappel des Statuts** : *Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.*

### **Vote n°4 « Approbation des résolutions liées à la filialisation du CSR et aux modifications statutaires / Création SAS / Apport partiel d'actif / Pouvoirs et formalités »**

Nombre de « Oui » : 1294

Nombre de « Non » : 107

Nombre de « Blanc » : 54

➤ « oui » majoritaire au 2/3 : 92.36 %

#### **Conclusion : Validé**

161 votants

### **Vote n°5 « Intégration dans les Statuts de la Ligue de la possibilité de rémunérer des dirigeants »**

Nombre de « Oui » : 946

Nombre de « Non » : 426

Nombre de « Blanc » : 109

➤ « oui » majoritaire au 2/3 : 68.95 %

#### **Conclusion : Validé**

161 votants

## 7. Contrôle des opérations de vote : AG Ordinaire (3/3)

**Rappel des Statuts :** Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

### Vote n°6 « Sélection Futsal et report »

Nombre de « Oui » : 996

Nombre de « Non » : 380

Nombre de « Blanc » : 62

➤ « oui » majoritaire : 72.38 %

**Conclusion : Validé**

157 votants

### Vote n°7 « Barrage d'accès au R2 Futsal et R2 Féminin – date de fin de championnat »

Nombre de « Oui » : 1298

Nombre de « Non » : 104

Nombre de « Blanc » : 30

➤ « oui » majoritaire : 92.58 %

**Conclusion : Validé**

161 votants

### Vote n°8 « Barrage d'accès au R2 Futsal et R2 Féminin – Refus de participation hors délai et sanctions »

Nombre de « Oui » : 1167

Nombre de « Non » : 199

➤ « oui » majoritaire : 85.43 %

Nombre d'abstention : 51

**Conclusion : Validé**

157 votants

### Vote n°9 « Accession au National 3 – 1 accession par groupe & actualisation du tableau des accès/rétrogradations »

Nombre de « Oui » : 1492

Nombre de « Non » : 18

➤ « oui » majoritaire : 98.73 %

Nombre d'abstention : 7

**Conclusion : Validé**

158 votants

## Vote n°10 « Aménagement de l'article 9 »

Nombre de « Oui » : 1415

Nombre de « Non » : 43

Nombre de « Blanc » : 23

➤ « oui » majoritaire : 97.05 %

### Conclusion : Validé

162 votants

## 8. Calendrier

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,  
Christophe CHAGNEAU



Le Secrétaire de séance,  
Gérard JEANNEAU

